COMMISSON TERRITORIALE DE DISCIPLINE N°1

Réunion du 24 octobre 2022

Sanction: Avertissement. Item C3. Fonction: Juge-Arbitre. Championnat: 1DTF. Club du fautif: Club C. Moment: Avant match. Motif: Négligences administratives dans l'établissement d'une FDME.

Sanction: 2 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire: 8 mois. Item A1. Fonction: Joueur. Championnat: PNM. Club du fautif: Club B. Moment: Pendant match. Motif: Geste dangereux envers un adversaire.

Sanction: 2 dates de suspension avec sursis. Période probatoire: 8 mois. Item C3. Fonction: Officiel responsable. Championnat: 1DTF. Club du fautif: Club B. Moment: Avant match. Motif: Négligences administratives dans l'établissement d'une FDME.

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire : 12 mois. Item A2. Fonction : Officiel responsable. Championnat : EXC M. Club du fautif : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Geste obscène envers le public et atteinte à la considération.

Sanction: 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire: 8 mois. Item A5. Fonction: Joueur. Championnat: EXC M. Club du fautif: Club B. Moment: Pendant match. Motif: Action particulièrement brutale envers un adversaire.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 avec sursis. Période probatoire : 12 mois. Item C7. Fonction : Joueuse. Championnat : 1DTF. Club de la fautive : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Non-respect d'une règle élémentaire de sécurité médicale, en participant au jeu sans certificat médical valable.